

BIEN VIVRE A TROUY

N°88

Mars-Avril-Mai 2021



EDITO DU MAIRE



Depuis un an, nous entendons parler de coronavirus, de cas contacts, de tests, de gestes barrières, de masques, de couvre-feu, ...

Ces contraintes ont des impacts quotidiens sur nos vies professionnelles et personnelles.

Cette situation est difficile psychologiquement et entraîne une rupture du lien social, à tous les niveaux.

Nous apercevons la sortie du tunnel avec, nous l'espérons, une accélération des vaccinations et un développement de l'immunité collective.

La commune de Trouy s'est portée volontaire pour être centre de vaccination dès que les autorités sanitaires nous solliciteront.

Je vous invite à faire encore des efforts quelques semaines car, plus que jamais, notre santé est notre bien le plus précieux.

La disparition de notre collègue du Centre de Loisirs Emmanuel Vimon, à l'âge de 52 ans, nous rappelle combien notre passage sur terre est éphémère.

J'ai une pensée pour les truciens qui nous ont quittés ces dernières semaines et ceux qui ont été touchés par la Covid-19, nécessitant souvent de nombreuses semaines de repos pour se remettre. Nous ne sortirons pas indemnes de cette pandémie, mais gardons espoir en notre résilience et notre solidarité.

Prenez soin de vous et de vos proches.

« Le bonheur n'est pas toujours dans un ciel éternellement bleu, mais dans les choses les plus simples de la vie. » Confucius

Franck BRETEAU

HOMMAGE A MANU



Recruté le 27 septembre 1993, en tant qu'animateur contractuel, Emmanuel VIMON a ensuite été titularisé le 13 mars 2002 sur un emploi permanent au Centre de Loisirs de Trouy.

Investi dans son métier, il n'a eu de cesse de se perfectionner dans ce domaine jusqu'à obtenir son brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, afin de pouvoir diriger les séjours du CDL.

Passionné par le sport, son expérience de moniteur de ski et d'escrime aura permis à de nombreux enfants de découvrir ces disciplines.

Ses collègues retiendront son professionnalisme et son dynamisme.

Nous retiendrons aussi son investissement au sein de l'amicale du personnel de la mairie, Emmanuel ayant été Président pendant de nombreuses années.

Enfin, ses participations au «Défi Inter-Entreprises» nous laissent de très bons souvenirs, le mérite de nos résultats lui revenant en grande partie.

Nos pensées amicales vont à ses filles, à ses parents, sa famille et ses amis proches.

SOMMAIRE

Edito du maire	Page 2
Hommage	Page 2
Concours	Page 3
Elections	Page 4
Travaux	Pages 5 à 6
Environnement	Pages 7 à 9
Enfance	Page 10
C.C.A.S.	Page 11
Seniors	Pages 12 à 13
Manifestations	Pages 13 à 15
Informations	Pages 16 à 17
Contacts	Page 18
Questionnaire site internet	Pages 19 à 20

CONCOURS PHOTO TTL/MUNICIPALITE



T.T.L. et la Municipalité ont organisé un concours photo sur le thème « Un Noël à Trouy ». 49 photos ont été envoyées.

Le jury, composé de deux membres de T.T.L. et de deux élus, s'est réuni le 13 février et a retenu les photos suivantes :

Prix de la Municipalité attribué à M. Guisano (photo n° 23). Ont également été récompensées Mme Dementin (photo n° 14) - Mme Bonfanti (photo n° 25) - Mme Furon (photo n° 21)

Prix de T.T.L. attribué à Mme Raquil (photo n° 40). Ont également été récompensées Mme Darbon (photo n° 8) - Mme Peaudecerf (photo n° 33) - Mme Rimbault (photo n° 38)

La remise des prix a eu lieu à l'E.J.M.T. le 26 février dernier. Chaque participant est reparti avec sa photo A3 plastifiée, un bon d'achat, un pot de miel trucidien et le verre de Trouy. Un beau moment de partage !

ELECTIONS 2021



Le report des élections départementales et régionales, prévues en mars 2021, a été adopté par l'Assemblée Nationale en date du 9 février 2021.

Celles-ci auront lieu les **dimanches 13 et 20 juin 2021**.

L'organisation, les conditions (notamment sanitaires) et les modalités de vote par procuration de ces élections seront communiquées ultérieurement.

Nouveaux inscrits

Les nouveaux arrivants, ou les électeurs qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale de Trouy, peuvent accomplir cette

démarche de la manière suivante :

Modalités d'inscription :

- L'inscription en ligne : la démarche s'opère sur le site www.service-public.fr. L'électeur remplit en ligne le cerfa de demande et joint les scans de ses justificatifs d'inscription.

- L'inscription au guichet de l'accueil de la mairie : le cerfa est disponible sur place ou téléchargeable à l'avance sur le site de la ville de Trouy www.villedetrouy.fr.

Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile récent.

NB : la date butoir d'inscription dans le cadre des élections de 2021 n'est pas connue à ce jour.

Cas des jeunes de 18 ans

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans ou l'atteindront jusqu'à la veille du second tour du scrutin sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils se sont fait recenser à l'âge de 16 ans. Chaque jeune concerné sera informé de son inscription par la mairie et recevra une carte électorale.

Attention : les jeunes arrivés sur Trouy après l'âge de 16 ans et recensés dans une autre commune sont invités à se manifester en mairie au plus vite.

Cas des électeurs européens

Le scrutin des élections départementales et régionales n'est pas ouvert aux électeurs européens.

Comment en savoir plus sur sa situation individuelle d'électeur ?

En cas de doute sur sa situation individuelle, l'électeur peut interroger directement le Répertoire Electoral Unique de la commune dans laquelle il pense être inscrit, via la plateforme service-public.fr.

Il doit fournir ses nom, prénoms et date de naissance.

Conditions spécifiques au vote

Rappel :

Pour voter, l'électeur doit obligatoirement être muni d'une pièce d'identité, sous peine de refus du vote.

Les pièces d'identité permettant de justifier de son identité lors d'un scrutin sont :

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (une pièce d'identité périmée pourra être acceptée, à condition que l'électeur soit aisément reconnaissable sur la photo d'identité)

- permis de conduire (l'ancien modèle de permis de conduire papier rose est accepté à condition que l'électeur soit aisément reconnaissable sur la photo d'identité)

À défaut, l'électeur peut présenter l'une des pièces suivantes, **obligatoirement munie d'une photo** :

carte d'identité d'élus, carte vitale, carte du combattant, carte d'invalidité, carte d'identité de fonctionnaire d'Etat, carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires, permis de chasser.

Carte électorale :

La production de la carte électorale est facultative (**mais la production de la pièce d'identité reste obligatoire**).

Tous les nouveaux électeurs, qui se sont inscrits depuis les élections municipales de 2020 et qui s'inscriront pour celles de 2021, recevront une carte électorale quelques jours avant la date du scrutin.

Le service électoral de la mairie de Trouy reste à disposition pour toute question complémentaire, par mail à l'adresse mairie@ville-trouy.fr ou par téléphone au 02.48.64.78.18.

SECURITE

70 km/h au lieu-dit "Les Vallées Froides"



Par lettre du 21 juillet 2020, la commune de Trouy a sollicité le Département du Cher pour la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 2144 au lieu-dit «Les Vallées Froides».

Dans le contexte du retour à la limitation de vitesse à 90 km/h sur la RD 2144 et considérant les nombreuses constructions de ce lieu-dit, le Conseil départemental du Cher est favorable à la mise en place de cette limitation de vitesse à 70 km/h.

Cette mesure est homogène avec les limitations existantes aux carrefours de la RD 31 (carrefour de Plaimpied) et de la RD 34 (Lissay-Lochy).

L'arrêté a été signé par le Président du Département et sa mise en place a été effectuée par le Centre de Gestion de la Route Ouest, courant février 2021.

CONTRÔLES DES POINTS D'EAU

Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) du Cher vont réaliser des contrôles des poteaux et des bouches d'incendie sur la commune entre le 12 février et le 31 mars 2021. Ces opérations ne devraient, en principe, générer aucun désagrément pour la population.

MOUVEMENTS DE TERRAIN 2018

La Préfecture du Cher nous a informé que, par arrêté en date du 18 janvier 2021 paru au Journal Officiel du 3 février 2021, la commune de Trouy n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain (hors sécheresse géothermique) pour l'année 2018.

PANNEAU LUMINEUX

Après de multiples péripéties avec ENEDIS, le panneau lumineux de Trouy Bourg est enfin opérationnel et permet d'informer les habitants et de diffuser les informations pratiques de la commune.



CHÂTEAU ROZÉ

Les services techniques ont réalisé, à coût modéré, une clôture en bois à l'entrée du Château Rozé. La commune rappelle que la circulation des engins à moteur est interdite dans le parc et le bois du château.





RUE DES ACACIAS : EAUX USÉES

Bourges Plus a lancé des travaux d'installation du réseau d'eaux usées, rue des Acacias, entre la mairie et le garage automobile.

Cette dernière tranche de travaux permet la mise en place du collecteur d'eaux usées sur l'ensemble du linéaire, soit 250 mètres. Les travaux de branchement des parcelles privées auront lieu au cours du 2^{ème} trimestre.

Ces travaux financés par Bourges Plus représentent un budget de 80 000 € HT.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de voirie et de réseaux, la commune a réalisé, en même temps, des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales sur cette voie pour 20 000 € H.T.

VOIRIE

La commune a inscrit la poursuite de la réfection des trottoirs et des voiries, que ce soit au Nord ou au Bourg.

Les travaux de réfection des trottoirs de la rue de Grandfond ont été lancés en février. Les trottoirs ont été décapés sur 20 cm, rechargés en grave calcaire et compactés. Un enrobé a été réalisé fin février pour recouvrir toutes ces surfaces.

De même, le revêtement de chaussée, âgé de plus de 45 ans, sera refait entièrement en avril, sur la totalité de la rue.

Dans le quartier des Talleries, des travaux de purges de chaussée, de pontages de fissures auront lieu au printemps pour reprendre les endroits les plus déformés.



LOTISSEMENT "CHAMP DE LA PATURE"

Nous vous informons que tous les terrains du lotissement du Champ de la Pâtur, rue des Acacias, sont réservés ou vendus.

FIBRE OPTIQUE

La commune de Trouy a rencontré les responsables d'Orange pour faire un point sur les travaux de fibre optique. 80 % des logements truciens sont raccordables à la fibre optique. Les 20 % restants nécessitent des travaux importants de génie civil, d'implantation de poteaux ou de renforcement du réseau.

Orange a mis en place un site internet www.reseaux.orange.fr pour savoir si vous êtes éligibles à la fibre optique.

Le logement est raccordable à la fibre

Les travaux de réseaux ne sont pas terminés



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez aussi contacter Orange au 39 00 pour les particuliers ou au 39 01 pour les entreprises.

Les frais de raccordements dépendent des opérateurs de téléphonie (Bouygues, Free, Orange, SFR, ...).

VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m³ sur la base d'1m³ au minimum et sur inscription **jusqu'au 15 mars 2021**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : mairie@ville-trouy.fr,
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy.

La vente sera organisée les **mardi 23 et jeudi 25 mars** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré **après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public)**.

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contactez le service technique au 02.48.64.78.19.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants s'effectuera le **20 avril à Trouy Bourg et le 21 avril à Trouy Nord** sous conditions : **réservé aux personnes âgées de + 70 ans, aux femmes veuves et vivants seules et aux personnes ayant des soucis de santé (certificat médical à fournir)**.

Les personnes déjà inscrites sur la liste du service de collecte des déchets verts bénéficieront automatiquement du service de collecte des objets encombrants.

Les personnes non inscrites répondant aux critères susvisés et désireuses d'accéder au service de collecte des objets encombrants sont invitées à contacter la mairie.



LES JARDINIERS SOLIDAIRES DES FAMILLES EN 2021



Cette action permet de collecter des **fruits et légumes frais** en excédent, auprès des jardiniers amateurs, pour en faire bénéficier les familles en difficulté, suivies par les services sociaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les associations distributrices d'aide alimentaire.

Les distributions alimentaires manquent souvent de produits frais, de légumes et de fruits. Il faut continuer notre action en 2021, pour que les familles en difficulté puissent **avoir des repas réguliers et équilibrés**, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Des adultes et des enfants sont encore sans nourriture suffisante, près de nous.

L'association forme des personnes débutantes, au jardinage maraîcher et aux pratiques respectueuses de l'environnement (bio). Ainsi, 139 nouveaux jardiniers, hommes et femmes, âgés de 18 à 77 ans, ont été formés en 7 ans. Les formations d'une durée de 20 heures, en salle et en jardin, ont lieu au printemps, à Bourges, et un suivi des stagiaires est assuré pendant un an. Les prochaines formations sont prévues en mars et avril 2021, soit en cours en soirée, soit sur 3 samedis consécutifs et tiendront compte des mesures de protection sanitaire.

Merci à tous les jardiniers solidaires pour leur participation et leurs apports en plants et produits frais, même en petite quantité.

**Contact : les jardiniers solidaires, Maison des associations, 28 rue Gambon, 18000 Bourges.
Tél 06-51-72-96-18**

courriel : lesjardinierssolidaires@orange.fr site internet : <http://lesjardinierssolidaires.org/>

INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE

À retourner au plus tard le 15 mars 2021 en mairie

Nom Prénom.....

Adresse :

Tél. :

Quantité à prendre :

Date d'enlèvement : mardi 23 ou jeudi 25 mars 2020 de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
(Rayez la date inutile)

Je joins mon chèque d'un montant de

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

PRODUITS À NE JAMAIS JETER DANS LES CANALISATIONS



Certains produits de nettoyage contiennent des **ingrédients chimiques dangereux ou des composés qui ne peuvent pas être correctement éliminés lors de l'épuration des eaux usées.**



Il en est de même pour les produits pesticides utilisés pour le jardin, qui sont grandement nocifs pour l'homme, mais aussi pour l'environnement.

Il est donc important de vous renseigner, au préalable, sur les modalités d'élimination de ces produits en consultant les **instructions mentionnées sur leur étiquette.**

En résumé, le réseau d'élimination est un élément sensible, indissociable de votre évier, auquel il faut particulièrement faire attention.

Il est donc important de ne pas jeter n'importe quels aliments ou produits qui risqueraient de causer des dommages sur votre tuyauterie, mais aussi, d'avoir de graves répercussions en aval, au moment du traitement des eaux usées.

Enfin, pensez à bien trier vos déchets, car beaucoup d'aliments éliminés, à tort, dans l'évier peuvent aller au compost et non à la poubelle.

RÉSERVER UN BROYEUR DE VÉGÉTAUX



Nettoyer son jardin, tailler la haie, ... cela signifie aussi se débarrasser des végétaux coupés. Pourquoi ne pas opter pour une solution pratique, rapide mais aussi écologique en broyant vos végétaux ?

Bourges Plus propose un nouveau service avec la mise à disposition de broyeurs électriques.

Le service est gratuit et s'adresse à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération de Bourges. Seul impératif être majeur, signer la convention de mise à disposition et fournir les pièces demandées (copie de sa pièce d'identité, copie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois, attestation d'assurance responsabilité civile).

Vous devez prendre rendez-vous, avant de venir retirer l'appareil en remplissant le formulaire disponible dans toutes les mairies de l'Agglomération ou sur le lien ci dessous

Le prêt peut aller d'une journée à 7 jours maximum. Une sensibilisation au bon usage et aux bonnes pratiques est proposée à chaque remise de l'appareil. Dix modèles sont proposés, de 2 tailles et 2 puissances différentes selon vos besoins. L'utilisateur s'engage à ce que le broyat obtenu soit utilisé en paillage, dans le composteur ou donné à un tiers. Il ne faut pas le déposer en déchèterie. Autrement dit : le paillage, pour une pratique du jardiner naturel !

Formulaire sur <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/formulaire-de-pre-demande-de-reservation-dun-broyeur-electrique-de-dechets-verts> et à retourner :

- Courriel : service.environnement@agglo-bourgesplus.fr
- Courrier à Mme la Présidente de Bourges Plus, Direction de l'environnement, 23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX ;
- Ou le déposer directement au service accueil de Bourges Plus, 4 boulevard de l'Avenir à Bourges.



STOP AUX DECHETS SAUVAGES

Dans la commune, les emballages recyclables sont collectés via les Points d'Apport Volontaire. Nous vous rappelons que le dépôt sauvage est interdit (sacs ou objets posés à côté des P.A.V.). Les déchetteries sont à votre service !

HEURE D'ETE

Dans la nuit du **samedi 27 mars** au **dimanche 28 mars 2021**, vous avancerez vos horloges d'une heure. À 2h, il sera donc 3h.

Vous dormirez une heure de moins !



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2017 ont eu lieu en février-au Centre de Loisirs.

Si vous n'avez pas pu vous y rendre, ce n'est pas trop tard. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du service enfance au 02 48 64 73 58. Il faut venir avec le livret de famille, un justificatif de domicile, ainsi que le carnet de santé de votre enfant.

Rappel aux personnes quittant la commune en cours d'année scolaire :

1/ Vous quittez la commune de Trouy mais vous souhaitez que votre enfant poursuive sa scolarité dans nos écoles

Dans ce cas, vous devez obligatoirement présenter auprès de votre nouvelle commune de résidence une demande de dérogation scolaire en précisant le motif de « poursuite de scolarité ».

2/ Vous n'habitez pas Trouy mais votre enfant bénéficie déjà d'une dérogation scolaire pour suivre sa scolarité dans l'une de nos écoles maternelles

Lors de son passage en école élémentaire, vous devez obligatoirement présenter, auprès de votre commune de résidence, une demande de dérogation scolaire en précisant le motif « poursuite de scolarité ».



ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

La dérogation qui nous permet d'organiser la semaine sur 4 jours prenant fin en juillet prochain, l'Inspection Académique nous a demandé de nous prononcer sur l'organisation des quatre années scolaires à venir.

Un conseil d'école extraordinaire, comprenant les quatre écoles ainsi que les représentants de parents élus titulaires, s'est réuni et chacun a pu s'exprimer sur le sujet.

Le vote a été unanime pour le maintien de la semaine sur quatre jours. Ces demandes d'organisation ont été envoyées à l'Inspection en février. Elles seront traitées courant avril par le Directeur Académique de l'Éducation Nationale et une réponse nous sera donnée en juin 2021.



CARNAVAL AU BOURG (article écrit par les élèves de grande section de la maternelle Graine d'artistes)

Le vendredi 19 février, le matin, on a fêté le carnaval. Pour le carnaval, les classes de maternelle ont choisi le thème de la forêt. La classe des petits-moyens de maîtresse Adeline s'est déguisée en loup. La classe des petits-moyens de maîtresse Marie s'est déguisée en chouette, renard et cerf. Enfin, la classe de grande section de maîtresse Marie-Hélène s'est déguisée en arbres « charmes nouveaux ». Nous sommes partis à la mairie, puis nous sommes passés devant le stade et la salle des fêtes. On a joué de la musique, on a chanté et on a beaucoup marché !

Quelques habitants du village nous ont applaudis. Et nous avons fini la journée par un goûter de crêpes mangées dans la cour de récréation.

Une pensée pour Manu qui a organisé de nombreux carnivals avec l'accueil périscolaire.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



Depuis de nombreuses années, le C.C.A.S. a mis en place un service de portage de repas à domicile, facile d'accès, modulable et sans aucune condition d'âge.

Corinne GATIMEL, responsable du C.C.A.S., effectue les formalités d'inscription, le suivi des commandes et des modifications, ainsi que la facturation mensuelle des repas livrés.

La Société **SOGIREST** assure la confection de ces repas et leur livraison à votre domicile.

Un repas type comprend une entrée, un plat (viande et légumes), un fromage, un dessert et le pain. Vous pouvez compléter ce menu soit par un potage, soit par une seconde entrée. Pour chaque plat,

vous avez le choix entre 3 propositions. L'ensemble du repas vous sera facturé **7.65 €**.

En 2020, 55 trucidiens ont fait appel à ce service occasionnellement ou régulièrement. Ainsi, 10 016 repas ont été livrés.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. ☎ **02.48.64.78.78** ou en cas d'absence, la mairie ☎ 02.48.64.78.18.

REPAS DES AINES 2021



En raison de l'épidémie de Covid 19, le repas des aînés 2020 a dû être annulé. Il a été remplacé par un colis de Noël. Ainsi, 267 colis « individuel » et 250 colis « couple » ont été distribués, ce qui représente 767 bénéficiaires.

Nous espérons vivement qu'en 2021, le repas des aînés puisse de nouveau avoir lieu.

Pour tenir compte de la capacité de la salle des fêtes, du nombre de plus en plus important de personnes de plus de 67 ans et afin d'harmoniser les pratiques avec les communes avoisinantes, le Conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé de repousser l'âge des bénéficiaires à **70 ans**.

Toutefois, les droits seront maintenus pour les personnes qui bénéficiaient du repas ou du colis en 2020, c'est-à-dire les personnes âgées de 68 et 69 ans en 2021.

LES OBJECTIFS DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. s'investit dans le développement de **l'action sociale et de la solidarité**.

Il s'est fixé des objectifs pour améliorer la vie des trucidiens :

- assurer la solidarité : aides financières, collecte et distributions alimentaires, aide aux vacances, aide aux classes de neige, bourse aux études, ...
- favoriser le lien social : repas et colis de Noël aux aînés, cellule de crise intempéries, portage de repas à domicile, ...
- développer les partenariats : séances de vaccination gratuite, information mutuelle, ...



DISPOSITIF MOBILITÉ DES 75 ANS OU PLUS DANS LE CADRE DES DEPLACEMENTS VERS LES CENTRES DE VACCINATION

Face à la difficulté que représentent les déplacements pour certaines personnes âgées et isolées, le Conseil départemental du Cher a mis en place un transport vers les centres de vaccination pour les personnes âgées de 75 ans ou plus et répondant aux critères détaillés ci-après.

Elles pourront, dans le plus strict respect des règles sanitaires en vigueur, bénéficier d'un accompagnement en voiture jusqu'au centre de vaccination le plus proche de chez eux.

Les conditions pour pouvoir bénéficier du service :

- Être âgé de 75 ans ou plus (à la date du rendez-vous de vaccination) ;
- Ne pas disposer d'un autre moyen de transport ;
- Être concerné par la vaccination « double dose » impliquant 2 allers-retours vers le centre de vaccination ;
- Habiter dans une ville ne disposant pas d'un centre de vaccination.

Pour réserver ce service, vous devez :

- **Prendre rendez-vous** pour vous faire vacciner au centre de vaccination le plus proche de chez vous.
- Une fois ce rendez-vous confirmé, contacter le C.C.A.S., au minimum trois jours ouvrés avant la date de vaccination, qui fera ensuite le lien avec le Conseil départemental du Cher. Un agent du Conseil départemental vous appellera ensuite pour vous confirmer votre rendez-vous de prise en charge.

Personnes à mobilité réduite

Les personnes éligibles en situation de perte d'autonomie motrice et dont le transport nécessite un véhicule adapté bénéficieront d'une prise en charge de leur transport vers un centre de vaccination sous forme d'un remboursement a posteriori par le Conseil départemental du Cher de leurs frais de déplacement effectivement engagés.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le C.C.A.S. de Trouy au 02.48.64.78.78.

LISTE DES CENTRES DE VACCINATION DANS LE CHER

Six centres sont à votre disposition : Aubigny-sur-Nère, Bourges, Saint-Amand-Montrond, Saint-Satur, Sancoins et Vierzon. La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous en contactant :

- ⇒ la plateforme téléphonique régionale au 0 805 021 400 (n° vert gratuit du lundi au samedi de 9h à 18h),
- ⇒ la plateforme téléphonique nationale au 0 800 009 110 (n°vert 7j/7 et 24h/24), sur le site www.sante.fr.

La Préfecture du Cher, en lien avec l'ARS, met en place des centres de vaccination temporaires, sur deux à trois jours, à destination des personnes peu mobiles de plus de 75 ans.

Pour information, dès le 20 janvier 2021, la commune de Trouy s'est inscrite auprès de la Préfecture en tant que centre provisoire de vaccination. Elle a proposé la mise à disposition de moyens matériels (notamment l'E.J.M.T.) et humains. A ce jour, le Préfet n'a pas donné suite à cette proposition.



OPÉRATION "SACS RECYCLÉS"



La Municipalité, via la commission senior, organise une opération "sacs à pain" au profit du C.C.A.S.

En cette période de crise sanitaire où on ne peut pas se rencontrer, cette opération a pour but de créer un lien social en occupant agréablement les bénévoles.

Vous possédez une machine à coudre ?

Vous souhaitez vous investir dans une activité ?

Il suffit de recycler des chutes de tissu en divers petits sacs pratiques qui seront vendus lors de manifestations municipales au profit du C.C.A.S.

Pour cela, nous recherchons des volontaires et des chutes de tissu neuves et colorées. Merci d'avance. Renseignements au 02 48 64 78 78 uniquement le matin.

ON TRICOTE TOUJOURS !

Malgré la situation sanitaire qui empêche les seniors de se réunir, les petites mains tricoteuses sont très actives. En effet, nous venons d'atteindre 400 couvertures remises au Secours Populaire.

Cette association nous encourage à continuer car une partie de ces couvertures se vendent très bien et les gains profitent aux enfants qui ne partent pas en vacances pour des activités en été.

L'autre partie est donnée aux plus démunis. Un grand merci et continuons.

A noter que nous récupérons toujours de la laine, à déposer en mairie aux heures d'ouverture.



PETITE BALADE

Pour fêter l'arrivée du Printemps, si les conditions sanitaires le permettent, une balade sera organisée par la Municipalité dans le bois du château.

Rendez-vous le **lundi 22 mars à 14h30** parking du stade, au Bourg.

MANIFESTATIONS

CENTRE CULTUREL

Dimanche 28 mars, 9h à 12h, Bourse aux livres, T.N.A.P.E.

ESPACE JEAN MARIE-TRUCHOT

Samedi 10 avril, 9h à 17h, Bourse aux vêtements, Groupement Parents d'Elèves

PARC DES PETITS LUTINS TROUY NORD

Dimanche 18 avril, 8h à 18h, Grand déballage, T.N.A.P.E.

TROUY BOURG

Dimanche 30 mai, Vide grenier, Groupement Parents d'Elèves

COMMEMORATIONS

Vendredi 19 mars, à 18h30, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'AFN

Dimanche 25 avril à 11h30, Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Samedi 8 mai à 11h30, Armistice du 8 mai 1945

BOURSE AUX LIVRES
avec la participation exceptionnelle de

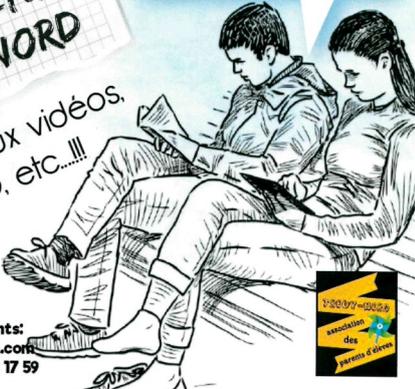
Sébastien Deffontis
"Melissa" "Papier Rouge"
"Des Flocons sur le Sable"

Xavier Viallon
"Le Crépuscule de Satan"
"Le Vigile"

DIMANCHE 28 MARS
DE 9H À 18H
CENTRE CULTUREL TROUY-NORD

Mais aussi jeux vidéos, CD, DVD, etc.....!!!

TNAPE Renseignements:
ecoletrouynord@gmail.com
06 47 91 98 91 / 07 61 12 17 59



BOURSE AUX VETEMENTS ENFANTS PRINTEMPS/ETE

SAMEDI 10 AVRIL 2021

9H - 17 H

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
TROUY BOURG



Renseignements : gpetrouybourg@outlook.fr / 06.37.10.03.35



NATURE TRADITION TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION TRUCIDIENNE

du samedi 17 avril 2021
au dimanche 6 juin

à nos serres situées dans l'enclos des serres municipales

VENTE DIRECTE de fleurs et plants

De 9h00 à 12h00, notre association vendra tous les jours y compris jours fériés
Ses divers plants de fleurs et légumes cultivés dans nos serres
(10 allée des Brigamilles 18570 TROUY),
(DRIVE rempli par TELEPHONE suivant mesures sanitaires en vigueur)
Renseignements : naturetradition@outlook.fr
Ou Monsieur Daniel AILLIOT tel 02 48 64 75 82 (06 76 06 25 48)
Mesures sanitaires : masques et gel et distances barrières

Notez sur vos agendas : NTT organise un vide grenier /brocante le dimanche 4 juillet 2021 aux abords de la salle Jean-Marie TRUCHOT.
Vous pouvez commencer à vous inscrire aux 2 numéros ci-dessus.
Inscription : 2€00 le mètre (5m minimum avec 1 voiture et 2m suppl. avec remorque) Tout véhicule entrant ne ressort plus. Paiement possible à l'avance pour les réservations à l'ombre ou particulières

Dimanche 18 Avril 2021

Grand Déballage Trouy-Nord



Parc des Petits Lutins - de 8h à 18h

(selon couvre feu en vigueur au moment de la manifestation)

3€ le mètre / 2€ adhérents

informations par email ecoletrouynord@gmail.com

ou par téléphone 06 47 91 98 91 / 07 61 12 17 59



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES



Le Groupement de Parents
d'Elèves de Trouy
organise son 22ème vide grenier



BUVETTE
RESTAURATION
JEUX D'ENFANTS

DIMANCHE 30 MAI 2021
TROUY BOURG

Inscriptions :

06.37.10.03.35

gpetrouybourg@outlook.fr

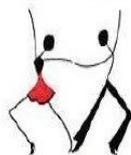
1m = 2 €

Forfait de 15€ pour les professionnels
utilisant l'électricité

Café et apéritif offerts aux exposants

Trucydanse

(association loi 1901—TROUY)



Danse de Salon

Rock

Renseignements: 0611302836 ou 0609622977

La crise sanitaire ne nous permet pas d'exercer notre activité.

En espérant pouvoir reprendre nos activités

en septembre 2021,

prenez soin de vous.

A bientôt

trucydanse@sfr.fr

REZA NERGIE

**Yoga et relaxation
méditation
soins énergétiques
thérapie libératrice**



Siège de l'association
Salle Mukti - Les Rogères - 18170 Rezay

Agnès - 06 12 92 33 22

Luc - 06 30 54 85 51

rezaynergie@gmail.com

www.rezaynergie.fr

Agence de développement du Tourisme et des Territoires du Cher

Le Carré - 11 rue Maurice Roy, CS 40314

18023 BOURGES Cedex

Tél 02 48 48 00 10 - contact @ad2t.fr

tourisme-territoiresducher.fr



Tourisme et Territoires du Cher relance son partenariat avec la plateforme de financement participatif KissKissBankBank. L'appel à projets est lancé du 8 février jusqu'au 21 mars minuit.

Les porteurs de projets sélectionnés seront accompagnés pour lancer une campagne de financement participatif à l'automne 2021.

Les objectifs :

- * Développer le territoire et faire du département du Cher une destination touristique dynamique et attractive.
- * Simuler les initiatives et accompagner les porteurs de projets dans la création ou le développement de leur activité,
- * Mettre au service du territoire et de ses acteurs touristiques, toutes les expertises de l'agence.

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE

Entre février et avril 2021, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

Envie d'une pizza rapidement ? Votre pizza fraîche du jour sera prête en 4 mn, à toute heure du jour et de la nuit.

La mise en route est prévue d'ici 2 mois.

Le distributeur est situé sur l'esplanade en face des écoles du Bourg.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Ce recueil est consultable et communicable à la mairie du bourg et à la mairie annexe du nord ou sur le site internet de la ville : www.villedetrouy.fr.



L'IMMOBILIER
100% PARTAGÉ

Marc SOUDY

Conseiller immobilier THE DOOR MAN



NOUVELLE ENSEIGNE IMMOBILIÈRE

POURQUOI ME RECOMMANDER ?

LE CONCEPT

Le mandat Premium, un seul interlocuteur ouvert vers les autres partenaires immobiliers



► Mes **évaluations sont gratuites** dans le cadre d'un projet de vente

► Je réalise une **vraie étude de marché** et ne donne pas d'estimation « à la louche »

► Je suis axé sur le conseil dans **l'intérêt de mes clients** pas pour mon profit personnel

► Je fais un **suivi personnalisé**, chaque histoire est unique et mérite qu'on s'y attache

Aucune démarche à faire, nous nous occupons de la promotion et la diffusion des biens sur tous les sites internet.

Étant des acteurs de proximité, nous vous accompagnons du début jusqu'à la fin dans votre projet immobilier.

N'hésitez pas à me contacter par téléphone au

07 87 41 40 31

ou par mail à l'adresse suivante :

marc.soudy@tdm.immo

L'ADMR RECRUTE

L'association de service à domicile ADMR intervient dans plusieurs domaines, de la grossesse à la fin de vie :

- l'aide à la vie quotidienne (ménage, repassage, bricolage, etc.),
- le soutien à la vie familiale (crèches, soutien scolaire à domicile, etc.),
- la santé (services de soins à domicile).

Cette association recrute :

- des bénévoles pour donner du temps et prendre du plaisir à être utile,
- des CDD, des CDI, ... pour aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être, à leur autonomie, ...

Si vous êtes intéressé(e), envoyez votre lettre de motivation et votre CV à info.fede18@admr.org

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ADMR au 02 48 24 03 07.



Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale apporte le regard de la société civile

Il siège au Conseil d'École

Il est nommé par l'Inspecteur d'Académie



Vous êtes intéressé par cette mission officielle et bénévole?

Contactez-nous par courriel : udden.cher@gmail.com

Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr Site : villedetrouy.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/villedetrouy/>

Horaires d'ouverture
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h
Vendredi 9h à 17h

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h

Centre de Loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58
Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25
Horaires d'ouverture
Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10h à 12h

Relais Assistantes Maternelles
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.78
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h
Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil
Lundi 9h à 11h
Vendredi 9h à 11h

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Podologue : 02.48.64.71.53

NOUVEAU
Infirmières : **06 10 95 85 69 7 jours/7**

Horaires du secrétariat
Lundi au vendredi 9h à 11h et 14h à 17h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Horaires d'ouverture
Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30
Samedi 9h à 12h

Journal trimestriel réalisé par le Comité de rédaction

Impression et mise en page réalisées par le service communication

Distribution effectuée par les élus



QUESTIONNAIRE POUR VOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

Dans le cadre de la création du nouveau site internet de la ville de Trouy, la Municipalité souhaite recueillir vos attentes et vos propositions sur les services que vous aimeriez y retrouver. C'est pourquoi, nous vous invitons à renseigner le questionnaire concernant **le site actuel** de la ville (www.villedetrouy.fr).

Vous pouvez transmettre vos réponses :

⇒ Par courrier : Mairie de Trouy, service communication, place du 8 mai 1945, 18570 Trouy

⇒ Par mail : valerie.georges@ville-trouy.fr

⇒ Ou déposer votre questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie

Adresse mail (facultatif) :

Vous êtes ?

Homme

Femme

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

- de 20

20 et 30

30 et 40

40 et 50

50 et 60

+ de 60

Questions sur l'atteinte des objectifs

Quel était le but principal de votre visite ?.....

.....

Avez-vous trouvé les informations que vous étiez venu chercher ?

Oui Non

Si non pourquoi ?.....

.....

Avez-vous trouvé ces informations pertinentes ?

Oui Non

.....

Avez-vous eu des difficultés pour trouver ces informations ?

Oui Non

Si oui pourquoi ?.....

.....

La qualité des informations trouvées est-elle à la hauteur des efforts consentis ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

.....

Question sur la facilité d'usage

Est-il facile de naviguer sur le site ? Oui Non

Si non pourquoi ?.....

.....

Les informations sont-elles claires ? Oui Non

Si non pourquoi ?.....

.....

Le contenu est-il lisible ? Oui Non

Si non pourquoi ?

.....

Quels éléments vous semblent inutiles ?.....

.....

Quels éléments ont perturbé votre visite ?.....

.....

Y a-t-il des fonctionnalités ou des contenus qui manquent ? Oui Non

Si oui lesquels ?

.....

S'il fallait ne changer qu'une chose sur le site ?.....

.....

Commentaire libre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions de votre participation